

Regards sur Anjou

Vous avez des questions ?
Accueil, information et orientation 514 493-8000

*Les membres du conseil d'arrondissement souhaitent
aux Angevines et aux Angevins un joyeux Noël
et une bonne année 2013 !*



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest

Andrée Hénault
Conseiller de ville pour
l'arrondissement d'Anjou

Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de ville

Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est

Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre

Des fêtes réussies mais écolos !

Il est possible de réveillonner et d'offrir des cadeaux tout en agissant de façon responsable envers notre environnement. C'est ce à quoi vous encourage l'arrondissement d'Anjou en plein boum d'achats de Noël et à la veille des retrouvailles des fêtes. Des gestes simples pour une grande différence :

- Procurez-vous un sapin naturel et recyclez-le début janvier lors de la collecte;
- Lors du réveillon, utilisez de la vaisselle lavable;
- Recyclez (excepté le carton souillé et le plastique n° 6);
- Éteignez, vous-mêmes ou à l'aide d'une minuterie, les lumières de Noël la nuit;
- Laissez libre cours à votre créativité pour l'emballage de vos cadeaux (papier journal, sacs réutilisables ou en tissu);
- Offrez des cadeaux artisanaux, des produits locaux, des billets de spectacle ou de musée.

Collectes durant les fêtes

Les bacs de recyclage, les poubelles et les arbres de Noël naturels doivent être déposés sur les terrains privés en bordure de trottoir après 19 h la veille de la collecte ou avant 7 h le jour même. Ces collectes auront lieu même si des opérations de déneigement sont en cours.

Matières recyclables

Cette collecte aura lieu les jeudis 27 décembre et 3 janvier.

Ordures ménagères

Exceptionnellement, les collectes des **25 décembre et 1^{er} janvier sont annulées**. Aucun changement pour les autres jours, ainsi les collectes des 28 décembre et 4 janvier demeurent.

Arbres de Noël

Les mercredis 9 et 16 janvier, les sapins naturels, dépouillés de leurs ornements et exempts de toute attache, seront ramassés. Une fois transformés en copeaux, ils serviront à la fabrication de divers matériaux ou à la production d'électricité.

Congés des fêtes

Les bureaux administratifs de l'arrondissement d'Anjou seront fermés du 24 décembre au 2 janvier inclusivement.

Les bibliothèques d'Anjou seront fermées les 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier. À noter qu'elles ouvriront leurs portes les 27 et 28 décembre, de 10 h à 18 h, et selon l'horaire régulier les 29 et 30 décembre.

Lettres au père Noël

Depuis le 3 décembre, une boîte aux lettres réservée au père Noël est déposée dans la section jeunesse des deux bibliothèques d'Anjou. Les jeunes sont invités à écrire leur lettre et à la poster sur place : des lutins leur fournissent papier à lettres et enveloppes.

Rappel

Concours de décorations de Noël

Pour participer au concours, laissez vos décorations allumées, **après 18 h, jusqu'au 24 décembre**. Si votre propriété a été sélectionnée par le jury, le photographe pourra prendre des photos. Bonne chance à toutes et à tous.



Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Responsable de la publication
Aline Boulé

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Systèmes Datamark inc.

Tirage
22 700 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes (Médiaposte)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Copyright 2012 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou

7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 16 h 30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Message de Luis Miranda

Le temps des fêtes : la joie du travail accompli, le plaisir du partage

Si les jours raccourcissent, les rues s'illuminent de mille et une décorations, apportant avec elles une légèreté et une bonne humeur partagées. Le temps des fêtes nous offre une transition festive, mais aussi l'occasion de faire le bilan de l'automne qui s'achève.

Alors que l'actualité a été passablement bouleversée ces derniers mois, il est important de rappeler que, dans notre arrondissement, les choses avancent positivement. Ainsi, nous sommes en voie de terminer le **Plan local de développement durable de l'arrondissement**, qui sera déposé l'an prochain et qui a profité des propositions de nombreux citoyens lors du Forum de discussion qui s'est tenu cet automne.

De plus, afin d'évaluer nos besoins actuels et futurs et d'y répondre de façon cohérente, nous menons actuellement les démarches permettant de doter Anjou d'un **Plan local de transport**. La place des piétons, des automobiles, des vélos, des services de transports collectifs, rien ne sera laissé au hasard pour satisfaire aux besoins de la communauté et assurer une cohabitation harmonieuse dans nos rues. Ce plan devra, bien sûr, s'harmoniser au **Plan de transport** de la Ville de Montréal.

Ces grands exercices de planification sont essentiels au développement d'une vision d'avenir pour notre arrondissement, tant pour guider les décisions d'investissements et d'infra-

structures des prochaines années que pour mettre en place des projets qui améliorent concrètement la qualité de vie des résidents.

Sur le terrain, vous pourrez voir nos équipes à l'œuvre dès le printemps pour réaliser différents travaux qui viennent d'être approuvés par le conseil d'arrondissement. Parmi eux, soulignons le resurfaçage du boulevard de Châteauneuf et possiblement d'autres artères ainsi que l'aménagement d'aires de jeux dans les parcs des Roseraies et de Verdelles. À plus long terme, des sommes ont aussi été mises en réserve afin de financer les travaux de réfection de l'aréna Chaumont prévus en 2014.

Quelles que soient vos traditions, cette période est propice au partage, aux retrouvailles et aux rencontres. Vous me permettrez de souligner qu'en cette saison des guignolées, vous croiserez sans doute les bénévoles des organismes qui viennent en aide à ceux qui en ont besoin. Si vous le pouvez, donnez.

Au nom de toute l'équipe de l'arrondissement d'Anjou, je vous souhaite de passer un merveilleux temps des fêtes, entourés de ceux que vous aimez, dans le partage et l'échange.



Luis Miranda

Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville
de Montréal

Première pelletée de terre de l'Agora Anjou

Participez à la campagne de financement!

Présidée par le maire de l'arrondissement, M. Luis Miranda, le directeur général de la Caisse populaire d'Anjou, M. Daniel Hébert, le président de Chaînes de traction Québec, M. Raymond Perreault, la campagne de financement en vue de recueillir les fonds nécessaires à la finition intérieure et extérieure de l'édifice qui abritera bientôt une nouvelle coopérative d'économie sociale sur la rue Baldwin bat son plein. **L'objectif est d'amasser 60 000 \$ avant la fin de l'année. L'édifice accueillera la maison de jeunes Le Chemin faisant** et l'organisme Opération Surveillance Anjou (OSA). Il comportera aussi une salle communautaire et des espaces de rangement sécuritaires en location destinés à des organismes du milieu.



De gauche à droite: M. François-André Brosseau, président d'Agora Anjou, M. Paul-Yvon Perron, conseiller d'arrondissement, M. Raymond Perreault, coprésident de la campagne de financement et président de Chaînes de traction Québec.

Photo: Marc-Pierre Leframboise

Maire suppléant d'arrondissement

M^{me} Michelle Di Genova Zammit

Conseillère d'arrondissement,
district Centre

Nomination

Lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 novembre, M^{me} Michelle Di Genova Zammit, conseillère d'arrondissement, district Centre, a été désignée mairesse suppléante d'arrondissement pour les mois de décembre 2012, janvier, février et mars 2013.

Venez rencontrer vos élus

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement

Prochaine séance ordinaire le **mardi 15 janvier**, à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement.

Bureau du citoyen

Samedi 19 janvier

Michelle Di Genova Zammit

Rencontre sans rendez-vous de 9 h à midi pour discuter de tout sujet sur l'arrondissement et faire vos demandes ou vos commentaires.

Mentionnons que la construction de cette agora dépasse les 600 000 \$, financés en majeure partie par de nombreux partenaires : l'arrondissement y contribue pour plus de 200 000 \$; le Centre local de développement d'Anjou, 50 000 \$; l'Association de la construction du Québec, 10 000 \$; Qualité Habitation, 5 000 \$; le Carrefour Jeunesse Emploi Anjou/St-Justin, 5 000 \$; la Caisse populaire Anjou, 12 500 \$ auxquels s'ajoutera un financement de 300 000 \$ à des conditions très favorables. La firme comptable Savaria Boisvert supervise la campagne de financement. Le gouvernement du Québec et le Regroupement des organismes et des citoyennes et citoyens humanitaires d'Anjou (ROCHA) sont également engagés dans ce projet audacieux.

Pour participer, appelez M. François-André Brosseau, président d'Agora Anjou, au 514 355-4817.

Immense succès du 9^e défilé

Près de 50 000 personnes se pressaient pour admirer le défilé du père Noël



Le père Noël salue les enfants ravis.

La 9^e édition du défilé du père Noël, *Fantaisies Givrées*, a connu un immense succès. L'émerveillement se lisait dans tous les yeux. La foule composée d'admirateurs de 0 à 99 ans applaudissait, chantait, dansait et éclairait le cortège avec différents articles lumineux.

Les membres de la Corporation Le Festival Anjou inc., présidée par le conseiller d'arrondissement Gilles Beaudry, remercient les 1 000 bénévoles qui y participaient ou ont permis de mettre sur pied cet événement (figurants et artistes, à la logistique, aux services de sécurité...) qui a nécessité bien des mois de préparation et l'engagement de nombreux organismes communautaires angevins : écoles de danse, patinage artistique, football, *cheerleading*, scouts, Le Bel Âge d'Anjou, cadets, pour n'en nommer que quelques-uns.

De son côté, l'arrondissement d'Anjou tient à féliciter le comité organisateur du défilé, notamment le concepteur et directeur artistique, M. André St-Laurent, qui imagine déjà ce que sera l'édition 2013 qui représentera le 10^e anniversaire.



Une nouveauté cette année, le char des princesses.



La Fée d'hiver resplendit sous les mille et une lumières.



Les clowns musiciens de Funky Carnaval rythment le défilé et font danser la foule.

Contrat social

La Charte montréalaise des droits et responsabilités

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, adoptée à l'unanimité par le conseil de la Ville de Montréal, est un document unique.



Conçue par les citoyens et pour les citoyens, la Charte montréalaise touche les principaux domaines d'intervention de la Ville : la vie démocratique, la vie économique et sociale, la vie culturelle, le loisir, l'activité physique et le sport, l'environnement et le développement durable, la sécurité, les services municipaux.

Pour chacun de ces domaines, la Charte montréalaise reconnaît aux citoyennes et aux citoyens des droits et aussi des responsabilités comme faire un usage responsable de l'eau potable, aider à la propreté de la ville et préserver l'environnement.

La Charte montréalaise demeure un outil rassembleur reconnaissant le rôle des citoyens à participer aux affaires de la Ville. Elle constitue une forme de contrat social qui prévoit l'engagement concret de la Ville et des arrondissements, de tout son personnel et des élus, à l'amélioration constante des services à la population.

Une première en Amérique du Nord, la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* est souvent citée en exemple sur la scène internationale. Nous pouvons en être fiers. Pour en savoir davantage : ville.montreal.qc.ca/chartedesdroits.

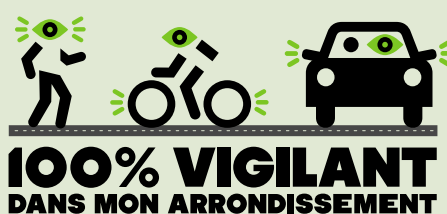
Sécurité routière

À Anjou, soyons 100 % vigilants!

Dans la foulée du *Plan de transport* adopté par la Ville de Montréal en 2008, et de l'objectif de « zéro accident » qui en découle, une vaste campagne de sécurité routière a été lancée par la Ville de Montréal et le Service de police de la Ville de Montréal le 8 novembre dernier.

Mise de l'avant en collaboration avec les 19 arrondissements, cette campagne vise à sensibiliser chaque usager du réseau routier, qu'il soit piéton, cycliste ou automobiliste, à l'importance de voir, d'entendre et d'être vu par les autres usagers de la route. C'est ainsi qu'elle est portée par le thème « 100 % vigilant dans mon arrondissement ».

Pour en savoir davantage à ce sujet, visitez le site ville.montreal.qc.ca/anjou.



Soirée en hommage à tous les bénévoles

Le 18 octobre dernier, l'arrondissement d'Anjou a convié à un cocktail les bénévoles qui œuvrent jour après jour à Anjou pour les remercier de leur travail extraordinaire, bonifiant ainsi les services aux citoyens. Près de 600 bénévoles ont participé à cette soirée.

En plus de saluer l'engagement remarquable de bénévoles émérites, les anniversaires quinquennaux de quelques organismes ont été soulignés. L'arrondissement d'Anjou a remis à tous les bénévoles présents un petit souvenir.

Des bénévoles émérites

Dans le cadre de cet hommage, des organismes et des citoyens avaient proposé des personnes qui méritaient d'être félicitées de leur implication. On aperçoit les gagnants par catégories dans les photos. Les élus de l'arrondissement remettent un présent à chaque bénévole émérite.

Catégorie **Grand bénévole**



M^{me} Thérèse Turcotte, Popote roulante Anjou, et **M. Luis Miranda**.



M. Nicolino Barbieri, Club de l'Âge d'Or italien d'Anjou, et **M. Luis Miranda**.



M. Anthony Mancini, Association de soccer Anjou, et **M. Luis Miranda**.

Catégorie **Bénévole de soutien**



M^{me} Sylvie Thiffault, Le Carrousel du P'tit Monde d'Anjou inc., et **M. Paul-Yvon Perron**.



M. André Boulanger, Association de soccer Anjou, et **M^{me} Andrée Hénault**.



M. Jacquelin Février, Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou (CHORRA), et **M^{me} Michelle Di Genova Zammit**.



M. Marc Mercier, Association de soccer Anjou, et **M. Gilles Beaudry**.

Catégorie **Relève bénévole**



M^{me} Wendy Lezetc, Association de soccer Anjou, et **M^{me} Andrée Hénault**.



M^{me} Michèle Whittaker, Carrefour des femmes d'Anjou, et **M^{me} Michelle Di Genova Zammit**.



M. Jean-Pierre Auclair, Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC), et **M. Gilles Beaudry**.

Un grand merci à toutes et à tous!

Remerciements aux organismes

Sur les photos ci-dessous, les élus d'Anjou sont en compagnie des représentants des organismes angevins à qui des trophées ont été remis en guise de reconnaissance de l'œuvre accomplie au cours des décennies.



Première rangée de gauche à droite :

M. Luis Miranda, maire d'arrondissement et conseiller de ville, **M^{me} Sylvie Duchesne**, Éveil musical Anjou (45^e anniversaire), **M. Maurice Poirier**, Service d'aide communautaire d'Anjou (35^e anniversaire), **M. Claude Parent**, Club Santé Sport Anjou (35^e anniversaire), **M^{me} Linda Croteau**, Association de volley-ball Anjou (15^e anniversaire).

Deuxième rangée de gauche à droite :

M^{me} Michelle Di Genova Zammit, conseillère d'arrondissement, district Centre, **M^{me} Andrée Hénault**, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou, **M. Rolland Léger**, conférence St-Vincent-de-Paul Notre-Dame d'Anjou (50^e anniversaire).

Troisième rangée de gauche à droite :

M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, district Ouest, **M. Paul-Yvon Perron**, conseiller d'arrondissement, district Est.



Première rangée de gauche à droite :

M. Luis Miranda, maire d'arrondissement et conseiller de ville, **M^{me} Thérèse Turcotte**, Popote roulante Anjou (35^e anniversaire), **M^{me} Lucie Leclerc**, Carrefour Solidarité Anjou (20^e anniversaire), **M. Raymond Chaput** (Regroupement des organismes et des citoyennes et citoyens humanitaires d'Anjou (15^e anniversaire), **M. Jean-Charles Brouillette**, Jardin communautaire Spalding (30^e anniversaire).

Deuxième rangée de gauche à droite :

M^{me} Michelle Di Genova Zammit, conseillère d'arrondissement, district Centre, **M^{me} Andrée Hénault**, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou.

Troisième rangée de gauche à droite :

M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, district Ouest, **M. Paul-Yvon Perron**, conseiller d'arrondissement, district Est.



Déneigement

C'EST L'HIVER !

Suivez les conseils de base prodigués ci-dessous, vous aiderez non seulement votre arrondissement à limiter ses dépenses relatives au déneigement, mais également à faire d'Anjou un endroit beaucoup plus sécuritaire et agréable pour chacun d'entre nous.

En tout temps

Il est interdit de pousser la neige dans la rue si l'accumulation est inférieure à 5 cm (2 po). Dans ce cas, déposez toujours la neige sur votre propriété.

Déneigement de nuit sur les grands axes routiers

Afin d'assurer une meilleure sécurité routière, l'arrondissement procédera au déneigement de nuit sur certains axes routiers, tels que de Châteauneuf, de Chaumont, des Galeries-d'Anjou (entre de Belfroy et Beaubien) et Bombardier.

Soyez vigilants et respectez la signalisation mise en place lors d'une opération de déneigement (pancartes interdisant le stationnement). Cette vigilance améliore l'efficacité de nos opérations et permet de dégager l'ensemble des rues et des trottoirs dans les 48 heures.

Pourquoi déneiger adéquatement?

Une rue ainsi que des trottoirs dégagés laissent la voie libre :

- aux véhicules d'urgence;
- aux piétons, particulièrement à nos aînés et à nos enfants, qui peuvent ainsi marcher sur les trottoirs plutôt que sur la chaussée;
- aux automobilistes qui peuvent circuler sans zigzaguer entre les amas de neige et les véhicules mal garés faute de place le long des trottoirs.

Il est donc impératif de ne pas accumuler de neige sur les trottoirs ou dans les rues !

Peut-on pousser la neige ou la glace sur la voie publique ?

Seuls les propriétaires ou les occupants d'immeubles résidentiels de six logements et moins ne disposant pas d'une surface réservée au stationnement autre que les accès au garage ont cette autorisation, à certaines conditions : **après une chute de neige importante et avant les opérations de déneigement**. À noter qu'il est **interdit** à tous les résidents, sous peine d'amende, de pousser de la neige ou de la glace sur la voie publique **après les opérations de déneigement**. La neige ou la glace amoncelée, dépo-

sée ou poussée dans la rue ou sur la place publique doit provenir exclusivement du stationnement ou de l'allée y menant ou encore du trottoir donnant accès à l'entrée principale du bâtiment.

Où garer son véhicule ?

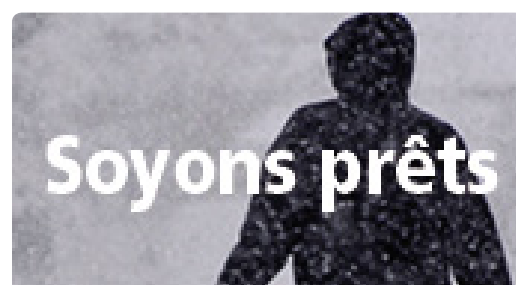
De façon à permettre aux personnes qui ne disposent pas d'un stationnement privé (notamment les locataires) de trouver une place dans la rue, nous demandons à ceux qui disposent d'une entrée privée ou d'un garage d'y garer leur véhicule en tout temps. De surcroît, nous demandons aux automobilistes de se garer de manière à ce que leur véhicule n'occupe pas deux espaces, empêchant ainsi le stationnement d'une autre voiture. N'oubliez pas non plus de laisser une distance raisonnable entre votre véhicule et le trottoir. Vous facilitez ainsi le passage des chenillettes déneigeuses.

Respectons nos voisins !

Nous vous incitons à déneiger sans empiéter sur la propriété voisine. En effet, certains envoient par inadvertance sur la propriété de leurs voisins ou de l'autre côté de la rue la neige accumulée sur leur propriété. Si vous utilisez une souffleuse à neige, prenez soin de la régler pour qu'elle rejette la neige au bon endroit plutôt que chez le voisin. Quand il neige sur votre terrain, les voisins reçoivent eux aussi leur part de flocons à ramasser. Alors, pourquoi en rajouter ? Pensez à ne pas ensevelir sous la neige les véhicules stationnés au bord du trottoir. Un tel esprit civique vous vaudra la sympathie de votre entourage.

Déblayez vos balcons

N'oubliez pas de déneiger rapidement vos balcons après une chute de neige, ces derniers pourraient servir d'issue de secours en cas d'incendie.



Environnement

Moteur au ralenti : trois minutes pas plus !

Le Règlement RCA 17 sur la nuisance causée par un véhicule moteur vise à améliorer la qualité de l'air et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, l'article 2 stipule que : « Constitue une nuisance le fait de laisser fonctionner pendant plus de trois minutes, par période de 60 minutes, le moteur d'un véhicule immobilisé ».

Les véhicules de type « automobile, véhicule de commerce, véhicule de promenade, véhicule-outil, véhicule lourd ou véhicule routier » au sens du *Code de la sécurité* routière sont visés par cet article. Mentionnons que le véhicule lourd immobilisé ayant un moteur diesel fait, quant à lui, l'objet de restrictions particulières.



Retenons que ce règlement ne s'applique pas lorsque la température extérieure est inférieure à - 10 °C et que le moteur tourne pour activer le chauffage parce qu'une personne se trouve à l'intérieur du véhicule.

Renseignements : 514 493-8000 ou 311.

Permis

Votre déneigeur a-t-il son permis ?

Tout propriétaire qui engage un entrepreneur pour déneiger son entrée de stationnement doit s'assurer que ce dernier détient un permis de l'arrondissement valide. De plus, l'entrepreneur devra poser au moins un poteau indiquant l'aire où il effectuera l'enlèvement de la neige.

Le coût du permis est de 100 \$ pour le premier véhicule moteur et de 25 \$ pour tout véhicule additionnel enregistré au même nom. Ce montant est valable pour tous les contrats obtenus sur le territoire angevin. Le permis est valide du 1^{er} novembre au 31 octobre et ne peut être cédé à un autre. On peut se le procurer au bureau Accès Anjou, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Renseignements : 514 493-8000.

Parc industriel

Abri temporaire interdit

Rappelons que les abris temporaires sont interdits dans le secteur industriel et ne doivent en aucun cas être installés pour servir de lieu d'entreposage. Nous vous remercions de votre collaboration.

Nous vous remercions de bien respecter ces consignes.

Concours Maisons fleuries 2012

Toutes nos félicitations aux gagnants!

L'arrondissement remercie toutes les personnes qui ont fleuri leur propriété cet été. Grâce à vos efforts et à ceux du comité d'embellissement, parterres, balcons, terrasses et jardins étaient parés de couleurs multicolores et exhalaient de délicats parfums. La population a donc profité d'un cadre de vie agréable qui a contribué à améliorer sa qualité de vie. Les efforts de ces personnes ont été récompensés par le concours Maisons fleuries 2012.

Les gagnants du concours ont été invités à une cérémonie, le 26 octobre, à la mairie d'arrondissement. Une plaque commémorative leur a été remise par les élus de l'arrondissement en présence des membres du comité d'embellissement.

Élus et membres du comité d'embellissement



De gauche à droite :

M. Réal Thérault
M^{me} Jacqueline Lacombe
M. José DeCarvalho
M^{me} Jeannine Lebire
M. Paul-Yvon Perron, conseiller d'arrondissement, district Est
M^{me} Pierrette Turcotte
M. Luis Miranda, maire d'arrondissement et conseiller de ville
M^{me} Michelle Di Genova Zammit, conseillère d'arrondissement, district Centre
M. Gilles Beaudry, conseiller d'arrondissement, district Ouest
M^{me} Andrée Hénault, conseillère de ville pour l'arrondissement d'Anjou

Voici les gagnants 2012 en présence des élus de l'arrondissement d'Anjou



M^{me} Judith Désilets et M. Jean-Guy Legros
 7100, av. Marie-G.-Lajoie

Manere
 8340, rue Bombardier

Bugatti Design
 8360, rue Bombardier

Étiquette et Ruban adhésif (commerce)
 9700, boul. Parkway

M^{me} Anna et M. Domenico Spadafora
 8371, av. André-Laurendeau

Condo Villa Latella
 7270, av. de Beaufort

M^{me} Anne et M. Robert Girard
 7691, boul. Wilfrid-Pelletier

Famille Minicozzi
 7701, av. de Montpensier

M. Manuel Crespo
 7100, av. de Montpensier

M^{me} Katia Centra
 7620, place d'Aubigny

Les Jardins Chateaufort
 (Projet communautaire)
 7800, boul. de Chateaufort

M^{me} Yolande et M. Henri Gendron
 8242, av. de Peterborough

M^{me} Ofelia et M. Claurencio Brum
 7081, av. Goncourt

M^{me} Johanne Ouellet
 8391, av. du Curé-Clermont

M^{me} Jane Huns
 8362, pl. de Chateaufort

Famille Mancuso
 8373, pl. de Chateaufort

Famille Cook
 8270, boul. Wilfrid-Pelletier

M. Jean Beaulieu
 9181, av. Émile-Legault

Activités de Noël

La Place Chaumont s'illumine!



En collaboration avec l'arrondissement d'Anjou, représenté par le conseiller M. Paul-Yvon Perron, le comité de revitalisation de la Place Chaumont animé par le ROCHA a procédé, le 29 novembre, à la première illumination d'un arbre de Noël. Près de 100 parents et enfants ont participé à l'événement où les tours de calèche d'antan étaient à l'honneur.

Réglementation

Le chauffage au bois

La Ville de Montréal dispose d'un règlement qui vise à protéger la qualité de l'air que nous respirons. En voici les grandes lignes :

- L'installation de tout appareil ou foyer permettant l'utilisation d'un combustible solide est désormais interdite.
- Toutefois, l'installation d'un appareil à granules certifié EPA ou CAN/CSAB415.1 est autorisée.
- Les appareils au gaz ou électriques sont également permis.
- Les appareils existants peuvent demeurer en fonction. Toutefois, en cas de remplacement, un poêle conforme au règlement maintenant en vigueur devra être installé.

Avant de procéder à l'installation d'un appareil à granules ou au gaz, il est obligatoire de vous procurer un permis au comptoir d'accueil des permis. Lors de l'achat de l'appareil, assurez-vous de la certification de votre appareil à granules (EPA ou CAN/CSAB415.1).

Il est important de noter que d'autres types de produits qui ne sont pas autorisés sont en vente sur le marché. Enfin, l'installation doit être effectuée selon les recommandations du fabricant.

Entreposage du bois

Il est important de noter que l'entreposage du bois de chauffage est permis uniquement dans les cours latérale et arrière. Celui-ci doit se trouver à 0,5 m minimum de toute ligne de terrain et avoir une hauteur maximale de 1,5 m. Le bois doit être bien aligné et ne pas obstruer une porte ou une fenêtre du bâtiment.

Programme Feu vert

Vous souhaitez vous départir de votre appareil de chauffage au bois? Renseignez-vous sur le programme Feu vert. Il vise à encourager les résidents de l'île de Montréal à se débarrasser des vieux poêles et foyers au bois et offre un incitatif financier aux gens qui procèdent au retrait ou au remplacement de leur appareil. Les personnes intéressées ont jusqu'au 31 mars 2013 pour participer au programme Feu vert. Pour obtenir davantage d'information à ce sujet, consultez le site Internet www.feuvert.org/accueil.

Renseignements :
ville.montreal.qc.ca/chauffageaubeis, ou 311.



Contrôle animalier

Aperçu de quelques services offerts par la SPCA

Comme la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) est mandatée depuis peu et jusqu'au 31 décembre 2013 pour assurer le contrôle animalier sur le territoire d'Anjou, nous vous présentons quelques-uns des services offerts :

- Ramassage sur le domaine public ou chez le citoyen d'animaux errants, dangereux, nuisibles ou blessés pour les soigner, les héberger et les offrir ensuite en adoption ou si nécessaire les euthanasier;
- Ramassage des animaux morts sur le domaine public ou chez le citoyen;
- Stérilisation, vaccination, soins de santé et installation d'une micropuce;
- Identification des animaux retrouvés et recherche de leur propriétaire;
- Réception de plaintes pour cruauté ou négligence envers les animaux;
- Informations et conseils relatifs aux techniques pour effaroucher les animaux sauvages (raton laveur, mouffette, écureuil, etc.) vivant en milieu urbain. En effet, ces animaux sont protégés par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Nul ne peut donc les capturer, seule la SPCA dispose de cette autorisation si un animal représente un danger pour la population.



Renseignements et intervention :
SPCA
5215, rue Jean-Talon Ouest
514 735-2711, poste 0

Pour toutes autres demandes d'intervention qui ne sont pas visées par la liste des services offerts par la SPCA, les citoyens sont invités à communiquer avec le bureau Accès Anjou au 311.

Paix, bon ordre et nuisances

Modification du Règlement n°1607

Les heures d'ouverture des parcs changent

Les parcs de l'arrondissement sont dorénavant fermés **dès 22 h**. Néanmoins, les plateaux sportifs (soccer, tennis, baseball...) situés dans un parc et utilisés par une association sportive reconnue par l'arrondissement sont fermés de 23 h à 7 h. Personne ne doit donc se trouver dans un parc en dehors de ces heures d'ouverture.

Restriction des heures pour effectuer des travaux de construction

Afin d'assurer la tranquillité des citoyens, l'arrondissement d'Anjou a réduit les heures où il est possible d'exécuter des travaux de construction, de réparation d'un véhicule à moteur ou autre type de travaux de même nature. Ainsi, ces travaux sont autorisés uniquement :

- de 7 h à 20 h du lundi au vendredi;
- de 8 h à 17 h les samedis et dimanches.

En dehors de ces plages horaires, ils constituent une nuisance et sont prohibés.

Le Règlement n° 1607 concernant la paix, le bon ordre et les nuisances a donc été modifié en conséquence.



Spectacles

Soirées-concert avec
Anjou-Desjardins
saison 2012-2013

Le 20 janvier, à 14 h, le film de Xavier Dolan *J'ai tué ma mère* sera présenté à la salle d'animation de la Bibliothèque Jean-Corbeil. Surface of Atlantic y signe plusieurs chansons. Entrée libre.



Jeudi 24 janvier à 19 h 30
Surface of Atlantic
10 \$

Douze musiciens sur scène et leurs projections en arrière-plan vous transporteront dans un univers musical hors du commun ! Fondé en 2005 à Montréal, Surface of Atlantic lance son premier album en 2007. Toujours accompagnées d'un quatuor à cordes et de cuivres, les ambiances vaporeuses et planantes font partie du spectacle. La guitare acoustique et le piano étant les inspirations principales, la musique passe d'indie rock à folk en passant par la musique de film.

Jeudi 14 février à 19 h 30
Trio Guitare Montréal
MG3 Cambria
10 \$



MG3 propose un spectacle mettant en lumière plusieurs pièces de leur dernier album *Cambria*. Un programme éclectique, énergique et spectaculaire. Leurs compositions originales et leurs arrangements voyagent à travers toutes les cultures du monde et l'exotisme des mélodies indiennes, jusqu'aux rythmes chauds de l'Amérique du Sud, en passant par l'Espagne, les Balkans, l'Orient, Hollywood et la musique traditionnelle québécoise. Depuis sa formation en 1998, MG3 s'est produit en concert en Amérique du Nord, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Europe.



Concert hors série



Jeudi 2 mai à 19 h 30
Marco Calliari
20 \$

Marco Calliari est né au Québec, mais il n'a jamais oublié ses racines italiennes. En grandissant dans sa *famiglia*, il a été entouré des mélodies de l'opéra. Avec son plus récent opus *Al Faro Est*, Marco Calliari continue de faire danser, rire et chanter les spectateurs. Au Canada, aux États-Unis ou en Europe, il soulève

les foules. C'est toujours avec une énergie débordante et contagieuse qu'il les transporte dans l'univers musical, coloré et festif du carnaval italien!

La logistique de ces concerts est réalisée avec le soutien de l'organisme Culture à la carte.

Vous pouvez vous procurer des billets dans les bibliothèques d'Anjou dès maintenant, à l'exception du concert hors série. Pour ce dernier, les billets seront en vente à partir du 15 janvier à 18 h.

Lieu : Église Jean XXIII, 7101, avenue de l'Alsace. Les portes de l'église ouvrent à 18 h 45.

Renseignements : 514 493-8200.

La lecture en cadeau

Les bibliothèques d'Anjou deviennent un point de chute du magnifique programme de la Fondation pour l'alphabétisation *La lecture en cadeau*. Vous êtes invités à acheter un livre jeunesse et à le déposer dans l'une de nos bibliothèques. Votre généreux don sera acheminé à un enfant qui, grâce à vous, aura son premier livre neuf et entrera dans le monde merveilleux de l'imaginaire. La collecte de livres se termine le 30 décembre.

Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271



Discutez avec vos enfants des livres lus ensemble. Posez-leur des questions ouvertes, comme « Pourquoi le loup a-t-il soufflé sur la maison des cochons? »

Activités pour adultes

Les lundis rencontre

Conférence :
Les noms de famille au Québec
Le lundi 21 janvier, à 10 h
Bibliothèque Jean-Corbeil

L'auteur du livre *Votre nom et votre histoire : les noms de famille au Québec*, Roland Jacob, vous convie à découvrir l'histoire et les particularités de noms de famille propres au Québec.

Cercle littéraire

Les mardis 22 janvier, 19 février, 19 mars, 16 avril, 14 et 26 mai, à 9 h 30
Inscriptions au comptoir du prêt à compter du 3 janvier.

Bibliothèque Jean-Corbeil

Vous êtes passionnés de lecture, joignez-vous au cercle littéraire de la bibliothèque et venez échanger avec d'autres mordus de littérature.

Les Mots Partagés

Les samedis 26 janvier, 9 et 23 février, 9 et 23 mars, à 14 h

Inscriptions au comptoir du prêt à partir du 3 janvier

Bibliothèque Jean-Corbeil

Vous apprenez la langue française (niveau intermédiaire ou avancé) ou vous désirez partager votre culture et en découvrir d'autres : venez participer à des ateliers de lecture et d'écriture.

Activités jeunesse

Concours É-LISEZ-MOI

Pour les 11 à 17 ans

Vos enfants dévorent des livres et aiment convaincre leurs amis de les lire? Parlez-leur du concours É-lisez-moi ! Tous les détails à la bibliothèque ou sur la page Facebook facebook.com/e.lisez.moi.montreal. Ce concours prend fin le 21 mars. Deux prix de 500 \$ et 250 \$ à gagner, gracieusement offerts par Les Galeries d'Anjou !

Heure du conte

Pour les 3-5 ans et leurs parents

Tous les samedis du 2 février au 20 avril, à 10 h

Relâche le 30 mars

Bibliothèque Jean-Corbeil

NOUVELLE FORMULE ! L'heure du conte suivie d'un bricolage se tiendra tous les samedis à 10 h. Venez quand vous voulez, s'inscrire n'est plus nécessaire.



Contes des petits lundis

Pour les 0-2 ans et leurs parents

Première session : les lundis 14 et 28 janvier, 11 et 25 février, à 10 h

Inscription dès le 17 décembre

Bibliothèque Jean Corbeil

Pour les moins de 2 ans et leurs parents! Contes, chansons et comptines pour éveiller l'imaginaire des tout-petits et les initier au monde des livres et des histoires. Une période de lecture parents/enfants et d'échange suit l'animation.

Heure du conte du Haut-Anjou

Pour les 0-5 ans et leurs parents

Première session : les vendredis 18 janvier, 1^{er} et 15 février, 1^{er} mars, à 10 h

Inscription dès le 17 décembre

Bibliothèque du Haut-Anjou

Initiez votre enfant au monde des contes et des livres pour son plus grand plaisir. Cette activité est réalisée en partenariat avec le ROCHA et Avenir d'enfants.

Jeudis agités !

Pour les 7 à 12 ans

Tous les jeudis du 17 janvier au 6 juin, à 15 h 30

Inscription dès le 3 janvier

Bibliothèque du Haut-Anjou

Dans le mot « jeudi », il y a le mot jeu, pour jeux de société, création de nouveaux jeux... C'est ce qui attend les jeunes tous les jeudis, après l'école, jusqu'à la fin de l'année scolaire.



Les Débrouillards

Pour les 6 à 12 ans

Les dimanches 27 janvier, 24 février, 24 mars et 28 avril, à 13 h 30

Inscription dès le 3 janvier

Bibliothèque Jean-Corbeil, section jeunesse

Le magnétisme

Le dimanche 27 janvier, à 13 h 30

Vos enfants aiment les sciences, proposez-leur ces ateliers. Au menu : des activités scientifiques amusantes et instructives!

Inscription requise pour chaque atelier.